RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 092DD154-2B64-8D64-80FB-E3B493B63E8B

AMP LOTSCHER,
SAS au capital de 300.000 €uros
siège social est sis 58 Avenue Denis PAPIN, 84700 SORGUES,
RCS AVIGNON n°445 341 589

.

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an deux mille vingt-six, et le 25 septembre,

L'associée unique de la société :

TRIUM AXIS, Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 € dont le Siège social est : 58 Avenue Denis PAPIN, 84700 SORGUES, RCS AVIGNON 103 379 640, représentée aux présentes par l'un de ses Cogérants Monsieur Nicolas LOTSCHER

A pris les décisions suivantes :

- Désignation du Président de la société à la suite de la démission de Mr Patrick LOTSCHER ;
- Pouvoirs du Président.
- Rémunération du Président.
- Pouvoirs

Il met alors aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Désignation du Président de la société

L'associée unique décide de nommer en qualité de Président de la société :

TRIUM AXIS, Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 € dont le Siège social est : 58 Avenue Denis PAPIN, 84700 SORGUES, RCS AVIGNON 103 379 640, représentée aux présentes par l'un de ses Cogérants Monsieur Nicolas LOTSCHER
Pour une durée illimitée.

Monsieur Nicolas LOTSCHER es-qualité accepte ces fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi pour l'assainissement des professions commerciales.

La résolution est adoptée.

Docusign Envelope ID: 092DD154-2B64-8D64-80FB-E3B493B63E8B

Deuxième résolution : pouvoirs.

TRIUM AXIS exercera ses fonctions de Président dans les pouvoirs et limites fixés par les dispositions statutaires et dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

La résolution est adoptée.

Troisième résolution : Rémunération du Président.

La rémunération de **TRIUM AXIS** pour ses fonctions de Présidente sera fixée ultérieurement.

Ses frais lui seront remboursés sur justificatifs.

La résolution est adoptée

Pouvoirs

Tout porteur d'un original des présentes dispose d'un pouvoir pour faire les diligences nécessaires auprès du Greffe du Tribunal des Affaires Economiques d'Avignon.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à SORGUES le 25/09/2026

signés électroniquement via DocuSign.

[redacted]_____
Monsieur Nicolas LOTSCHER